

**Aménagement de la circulation
et du stationnement**

Promenades des Docteurs Mattraits

N° 2025 - 611

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Vu, le règlement de voirie de la ville de Chinon du 24 juin 2021,

Considérant, que dans le cadre de la mise en place du village du Tour de France, les agents des services techniques installeront du matériel et des matériaux susceptibles de créer un danger pour les piétons,

Considérant, la requête en date du 09 Juillet 2025 de Monsieur Le Maire de CHINON,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'installation du village du Tour de France, la circulation des piétons sera interdite sur la totalité des Promenades des Docteurs Mattraits :

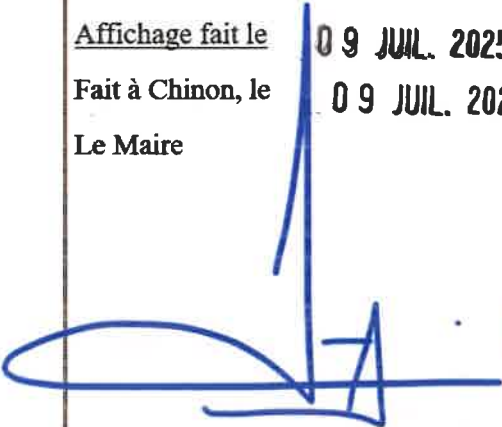

- **Du samedi 12 Juillet 2025 à 21 h 00 au dimanche 13 Juillet 2025 à 07 h 00.**

Article 2 : La mise en place et l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont entièrement aux services techniques communs de la CCCVL.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par

l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des services techniques communs de la CCCVL, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

<u>Certifié exécutoire par :</u>	
<u>Affichage fait le</u>	09 JUL. 2025
Fait à Chinon, le	09 JUL. 2025
Le Maire	
	
Jean-Luc DUPONT	Jean-Luc DUPONT

Fait à Chinon, le 09 JUL. 2025

Le Maire,

